



Electricité

Août 2022

Les marchés de l'électricité et l'infrastructure de l'électricité en Suisse et dans les pays limitrophes sont étroitement liés depuis des décennies. L'intégration dans le réseau électrique et le marché de l'électricité européens est bénéfique à la Suisse. Elle contribue à la stabilité du réseau et aide à garantir un approvisionnement énergétique sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement. En particulier, elle est indispensable à la poursuite du développement des énergies renouvelables et donc à la mise en place d'un système énergétique climatiquement neutre d'ici à 2050. Au travers d'un accord sur l'électricité, la Suisse et l'Union européenne (UE) veulent ancrer juridiquement la participation de la Suisse au marché européen de l'électricité. La Suisse pourra ainsi sécuriser à long terme son approvisionnement en électricité et ouvrir aux acteurs suisses de nouveaux marchés dans l'UE grâce à l'énergie souple produite par son parc hydraulique.

Chronologie: acquis de l'UE en matière d'énergie / accord sur l'électricité

- Juin 2021: propositions législatives de la Commission européenne sur le paquet de mesures «Ajustement à l'objectif 55»
- Janvier 2020: entrée en vigueur du train de mesures sur l'énergie propre de l'UE
- Juillet 2018: dernier cycle de négociations entre la Suisse et l'UE sur un accord bilatéral sur l'électricité
- Septembre 2010: élargissement du mandat de négociation concernant l'accord sur l'électricité
- Septembre 2009: entrée en vigueur du troisième paquet sur le marché intérieur de l'énergie
- Novembre 2007: début des négociations concernant l'accord sur l'électricité

Etat du dossier

La Suisse et l'UE ont engagé en 2007 des négociations concernant un accord sur l'électricité, dont l'UE subordonne la conclusion au règlement des questions institutionnelles. Un dernier cycle de négociation a eu lieu en juillet 2018, à l'époque encore sur la base du troisième paquet de mesures sur le marché intérieur de l'énergie. Sans accord sur l'électricité, la Suisse se verra de plus en plus exclue des processus importants du marché européen de l'électricité, avec à la clé un accroissement des coûts et des risques liés au fonctionnement du réseau et à l'approvisionnement en électricité.

Pour assurer à moyen terme la stabilité du réseau et la sécurité d'approvisionnement, Swissgrid conclut des accords techniques de droit privé avec des gestionnaires de réseau de transport de l'UE. Le Parlement délibère actuellement sur une révision de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité (acte modificateur unique), un projet qui comprend des éléments importants en vue d'une réglementation du marché de l'électricité, du renforcement de la sécurité d'approvisionnement et du développement des énergies renouvelables. Ces mesures ne sauraient toutefois remplacer un accord sur l'électricité. Le Conseil fédéral a donc toujours pour objectif de conclure un accord sur l'électricité avec l'UE.

Contexte

Au cours des 25 dernières années, les marchés de l'électricité des pays limitrophes de la Suisse ont donné naissance à un marché intérieur unique de l'électricité, dont les règles sont en constante évolution. En adoptant le train de mesures sur l'énergie propre (Clean Energy Package), l'UE a posé des jalons importants en 2020, et d'autres développements sont en vue avec le Pacte vert pour l'Europe (Green Deal), le paquet «Ajustement à l'objectif 55» et l'accélération de la transition vers les énergies renouvelables (voir ci-après la section consacrée au marché de l'électricité de l'UE). Or, la Suisse se voit de plus en plus exclue de ces processus. Elle se trouve ainsi de plus en plus marginalisée dans le commerce européen de l'électricité, avec à la clé des désavantages pour les acteurs suisses et un accroissement des coûts et des risques encourus pour assurer la stabilité du réseau et l'approvisionnement en électricité. Un accord sur l'électricité permettrait d'assurer à long terme la participation de la Suisse au marché intérieur européen de l'électricité et son intégration au réseau européen.

Contenu

Marché européen de l'électricité et échanges d'électricité

Un accord est prévu pour garantir à la Suisse et à l'UE l'accès mutuel à leurs marchés. Il permettrait aux acteurs suisses et à ceux des pays membres de l'UE

Libéralisation des marchés de l'électricité

Alors que les marchés de l'électricité de l'UE ont tous été complètement libéralisés dès 2007, le marché suisse ne l'est aujourd'hui que partiellement. Avec la révision prévue de la LApEI (acte modificateur unique), le Conseil fédéral entend ouvrir complètement le marché de l'électricité en Suisse. Cela permettra de faciliter l'intégration des énergies renouvelables, de créer des incitations à l'innovation, de renforcer les droits des consommateurs finaux et d'augmenter le bien-être économique général.

Marché communautaire de l'électricité

L'ouverture des marchés nationaux en 2007 a permis de garantir à tous les acteurs un accès au marché non discriminatoire ainsi que des conditions-cadres identiques. Les étapes principales de la libéralisation ont été les suivantes:

- découplage des réseaux de transport et de distribution en tant que monopoles naturels de la production, du commerce, de la vente et du stockage de l'électricité;
- droit pour tous les fournisseurs de faire transiter librement de l'électricité par le réseau (accès des tiers);
- libre choix du fournisseur pour tous les utilisateurs finaux;
- création d'autorités nationales de régulation de l'électricité.

Le troisième paquet sur le marché intérieur de l'énergie, adopté en 2009, a marqué une avancée importante. Ce train de mesures a permis de remédier à des lacunes structurelles et de contribuer ainsi à un meilleur fonctionnement du marché intérieur européen de l'électricité. Avec le train de mesures sur l'énergie propre, l'UE a modernisé en profondeur le droit communautaire relatif au marché de l'électricité. Les nouvelles règles portent sur la poursuite de l'intégration des marchés, le renforcement de la sécurité d'approvisionnement, la consolidation des droits des consommateurs finaux, le développement et l'intégration des énergies renouvelables ainsi que la décarbonisation du secteur de l'énergie. Ce dispositif a également modifié la base juridique de l'accord sur l'électricité. Avec le Pacte vert pour l'énergie et le paquet «Ajustement à l'objectif 55», l'UE a jeté les bases d'un approvisionnement en électricité sûr et neutre en carbone à l'horizon 2050.

Le marché suisse de l'électricité

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, régit le marché suisse de l'électricité et sert de base pour un éventuel accord dans ce domaine. Des mesures essentielles, comme la séparation des gestionnaires de réseau de transport et des fournisseurs d'électricité ou la création d'une autorité indépendante de régulation de l'électricité (Commission suisse de l'électricité EICOM), ont ainsi également été mises en œuvre en Suisse. Pour l'heure, la Suisse n'a toutefois ouvert qu'une partie de son marché:

- Première étape de la libéralisation: libre choix du fournisseur pour les gros consommateurs (à partir de 100 MWh/an) depuis le 1^{er} janvier 2009.
- Deuxième étape de la libéralisation: libre choix du fournisseur pour tous les consommateurs finaux.

Bien que déjà prévue dans la LApEI de 2008, cette étape n'a pas encore été concrétisée. Le Conseil fédéral a adopté, en juin 2021, le message sur la «loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables» (acte modificateur unique). Ce projet prévoit le développement des énergies renouvelables nationales ainsi que des mesures destinées à assurer la sécurité d'approvisionnement, mais aussi l'ouverture complète du marché de l'électricité. Il est en cours d'examen au Parlement et le référendum facultatif est réservé.

de bénéficier des mêmes droits d'accès au marché européen de l'électricité. Ainsi, la Suisse pourrait également participer aux mécanismes et plateformes plus efficaces mis en place pour les échanges européens d'électricité. De son côté, elle devrait adopter les règles du marché intérieur de l'électricité de l'UE.

Infrastructure électrique et stabilité du réseau

L'infrastructure électrique de la Suisse, en particulier le réseau de transport et son développement, doit rester intégrée dans le système européen. Les réseaux existants doivent être utilisés de manière coordonnée et efficace afin de prévenir les surcharges. À cette fin, les normes de sécurité et la gestion opérationnelle des réseaux seront harmonisées dans l'UE. La Suisse devra également appliquer ces règles.

Prévention et gestion des crises dans le secteur de l'électricité

Les États membres de l'UE se concertent en matière de prévention et de gestion des crises dans le secteur de l'électricité. Un accord sur l'électricité jette les bases d'une participation de la Suisse aux organes et aux mécanismes pertinents de l'UE.

Participation

Il est important pour la Suisse de pouvoir faire partie des organes de l'UE responsables du secteur de l'électricité et de contribuer ainsi à façonner l'évolution future du marché de l'électricité en Europe. L'accord sur l'électricité vise notamment à préciser les règles de participation de l'autorité suisse de régulation dans le domaine de l'électricité (EICOM) à l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER). Un autre exemple est l'adhésion de Swissgrid, le gestionnaire du réseau de transport suisse, au Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (ENTSO-E).

Énergies renouvelables

Un accord sur l'électricité porterait également sur la promotion de l'énergie produite à partir de sources re-nouvelables. À l'instar des États membres de l'UE, la Suisse doit fixer un objectif national concernant la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie. L'objectif de renforcer les énergies renouvelables est en adéquation avec la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral, que le peuple suisse a adoptée en mai 2017. Un accord sur l'électricité offrirait en outre une base pour les échanges d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, à travers la reconnaissance mutuelle des garanties d'origine.

Portée de l'accord

Conformément à l'art. 89 de la Constitution fédérale, la Suisse poursuit l'objectif d'un approvisionnement en électricité sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement. L'intégration de la Suisse dans le système électrique européen constitue une condition essentielle pour atteindre cet objectif.

Sécurité de l'approvisionnement: par rapport à sa propre production d'électricité, la Suisse dispose de grandes capacités de réseau pour les importations, les exportations et le transit. Actuellement, les importations comme les exportations représentent environ la moitié de la consommation nationale annuelle, ce qui est également dû à des flux de transit élevés. Du fait d'une plus grande électrification (voitures électriques, pompes à chaleur), la consommation d'électricité augmentera à l'avenir en Suisse malgré l'augmentation de l'efficacité électrique. L'intégration de la Suisse au marché européen de l'électricité, qu'un accord sur l'électricité garantirait juridiquement, contribue de manière décisive à la sécurité d'approvisionnement du pays. Cela permet d'assurer la disponibilité des capacités d'importation en Suisse également en hiver, lorsque les centrales hydrauliques suisses produisent moins d'électricité et que la demande d'électricité est forte.

Stabilité du réseau: la Suisse fait partie du réseau électrique d'Europe continentale. La réglementation du commerce transfrontalier ainsi que l'harmonisation des normes de sécurité et d'exploitation par un accord permettrait d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement en électricité, tant au profit de la Suisse que de ses pays voisins et de l'UE. Le système ne pourra fonctionner efficacement que si les acteurs concernés travaillent en concertation les uns avec les autres.

Économie: une étude publiée en septembre 2021 et réalisée sur mandat de l'OFEN estime qu'une intégration au marché garantie par l'accord sur l'électricité se traduirait par des gains de prospérité de 150 millions de francs par an. L'impact sur les prix de l'électricité en Suisse n'est pas linéaire car il dépend de divers facteurs. L'accord sur l'électricité tend à réduire les prix de l'électricité facturés aux consommateurs finaux.

Énergie hydraulique: l'accord sur l'électricité jette les bases d'une utilisation optimale de l'hydroélectricité suisse, une énergie souple, dans le marché européen de l'électricité et crée des opportunités commerciales pour le secteur suisse de l'électricité. Les fluctuations de prix à court terme sur le marché de gros augmenteront en Europe en raison de la forte expansion de la production d'électricité à partir de sources renouvelables, comme les énergies éolienne et photovoltaïque. Cela représente une chance pour la force hydraulique suisse, source d'énergie souple, qui est notamment exploitée grâce à de grandes centrales à accumulation.

Lien vers le document PDF

www.dfae.admin.ch/europe/electricite

Renseignements

Office fédéral de l'énergie OFEN

Tél. +41 58 462 56 75, info@bfe.admin.ch, www.bfe.admin.ch

Division Europa DE

Tél. +41 58 462 22 22, sts.europa@eda.admin.ch,

www.dfae.admin.ch/europe